



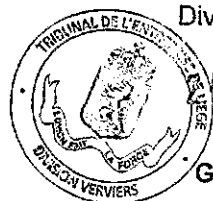
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22143106

Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

NOV. 2022

Greffe

N° d'entreprise : 0433 917 919

Nom

(en entier) : **NOUVEAUX ECRANS DE WALLONIE**(en abrégé) : **NEW**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard des Gérardchamps 7/a
4800 Verviers****Objet de l'acte : Changement du représentant permanent du commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 août 2022 :

[...]

(i) Dans ses résolutions écrites du 26 juin 2020, dont un extrait a été publié aux Annexes du Moniteur belge le 16 juillet 2020 sous le numéro 20081235, l'assemblée générale de la Société a décidé de nommer EY Réviseurs d'Entreprises SRL, dont le siège est situé De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0446.334.711, en tant que commissaire de la Société, ayant comme représentant permanent Madame Marie Kasin. Par résolutions écrites du 8 novembre 2021 l'assemblée générale a acté le changement de représentant permanent du commissaire par lequel elle a été remplacé par Monsieur Romuald Bilem.

L'assemblée générale prend acte de la lettre du commissaire du 5 juillet 2022 par laquelle le changement de représentant permanent du commissaire est annoncé. Le commissaire a désormais comme représentant permanent Madame Emilie Van Callemont pour la durée restante de son mandat.

Pour mémoire, le mandat du commissaire porte sur les exercices 2020, 2021 et 2022 et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2023 qui délibérera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2022.

[...]

(ii) L'assemblée générale donne procuration à Samantha Kabeya, Frederik Laevens et Vincent Longueville ayant tous leurs bureaux situés rue Royale 145, 1000 Bruxelles, chacun agissant individuellement et avec pouvoir de substitution, afin d'accomplir toutes les formalités relatives à la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions écrites des actionnaires et pour effectuer toute modification de l'inscription de La Société auprès du registre des personnes morales, remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, d'un guichet d'entreprises ou du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, et, de manière générale, prendre toutes les mesures nécessaires et utiles relatives aux décisions adoptées par les actionnaires.

[...]

Pour extrait certifié conforme
Frederik LAEVEENS
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).